



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture**



**Traité international
sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture**

RÉSOLUTION 12/2023

INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant que, en vertu du paragraphe 5 de l'article premier de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international,

Prenant note du rapport du Fonds fiduciaire, qui porte sur les questions soulevées dans la résolution 10/2019,

Rappelant l'importance de la coopération avec le Fonds fiduciaire dans le domaine de la mobilisation de ressources, notamment en faveur des banques de gènes nationales dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition,

Rappelant l'importance de la coopération avec le Fonds fiduciaire dans le domaine de la mobilisation de ressources, notamment en faveur des banques de gènes nationales dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition,

PARTIE I: INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. **Remercie** le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire d'avoir présenté régulièrement son rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire à l'Organe directeur et à son Bureau;
2. **Demande** au Président de l'Organe directeur et au Secrétaire d'informer le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire des décisions prises par l'Organe directeur et fournit des indications et orientations générales concernant les domaines clés suivants;

A. Mobilisation de ressources

3. **Remercie** les gouvernements et autres donateurs qui ont apporté une contribution financière au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, en particulier afin de lui permettre d'assurer le financement à long terme des collections détenues, conformément à l'article 15 du Traité international, et dont le montant actualisé des contributions effectives au fonds de dotation s'élevait à deux cent cinquante-trois millions d'USD, comme l'a indiqué le Fonds fiduciaire;
4. **Invite** le Fonds fiduciaire à communiquer des informations à l'Organe directeur, à sa 11^e session, sur les progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources destinées au fonds de dotation du Fonds fiduciaire lors du prochain exercice biennal, ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation de fonds destinés à des projets, tels que ceux qui visent à appuyer certaines banques de gènes nationales dans des pays en développement et des pays en transition;
5. **Se félicite** et se déclare satisfait du renforcement important de la coopération concernant la mobilisation de ressources par le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire et le Secrétaire du Traité international et remercie les donateurs qui ont accordé la priorité à l'appui à la mise en œuvre

d'initiatives conjointes, telles que le projet BOLD (Biodiversity for Opportunities, Livelihood and Development) et l'élaboration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;

6. **Recommande** au Fonds fiduciaire de continuer à entretenir et à élargir sa coopération avec le secrétariat du Traité international en matière de mobilisation de ressources, et encourage également les donateurs à accorder la priorité aux initiatives, projets et programmes conçus et mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire et le secrétariat;
7. **Rappelant** qu'à sa 9^e session il avait recommandé au Fonds fiduciaire de poursuivre sa collaboration avec le secrétariat du Traité international afin que ces deux organes s'acquittent du rôle important qui leur a été confié, à savoir de mobiliser une assistance permettant d'assurer la conservation des collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international (les collections relevant de l'article 15), **se félicite** de la création du mécanisme de financement destiné à fournir un appui de courte durée aux collections internationales et **recommande** que les deux organes poursuivent leur collaboration en la matière et, ce faisant, s'assurent du concours d'une grande diversité de donateurs et de partenaires détenant ces collections internationales ou apportant un appui à ces collections;
8. **Remercie** le Fonds fiduciaire pour le soutien actif qu'il a apporté aux travaux du Comité permanent de la Stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (le Comité de financement) et **invite** le Fonds fiduciaire à continuer à renforcer le soutien apporté au Comité de financement;
9. **Félicite** le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité, ainsi que d'autres partenaires, pour leurs efforts de coordination et d'appui au sauvetage et au transfert de la collection nationale de semences ukrainienne, dont fait partie l'élaboration d'un plan à long terme pour le système de RPGAA de l'Ukraine, et les **encourage** à continuer à collaborer avec les services concernés de la FAO et les acteurs des RPGAA afin de mobiliser plus de soutien en faveur de cette initiative, et **appelle** les donateurs à fournir un appui financier afin de soutenir cette initiative;

B. Questions scientifiques et techniques

10. **Se félicite** de l'appui que le Fonds fiduciaire a apporté à la mise en œuvre du Traité international pendant l'exercice biennal en cours, afin de favoriser la conservation et la disponibilité à long terme de la diversité génétique des espèces cultivées, dans les collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international, et **invite** le Fonds fiduciaire à poursuivre et à approfondir sa coopération avec le Secrétaire, conformément à l'alinéa 15.1.g du Traité international, afin de mobiliser une assistance technique permettant d'assurer une bonne conservation de ces collections;
11. **Se réjouit** des diverses initiatives dont le Fonds fiduciaire a fait la promotion afin de soutenir les banques de gènes nationales, notamment les formations à la gestion des banques de gènes et les protocoles normalisés; **encourage** le Fonds fiduciaire à collaborer davantage avec le secrétariat afin d'entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités des partenaires nationaux en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité; et **réaffirme** que le renforcement des capacités pour la conservation *ex situ* à l'échelle nationale est un facteur crucial de la réussite du Traité international;
12. **Se félicite** de l'organisation d'une table ronde réunissant des experts de haut niveau sur la diversité génétique du sorgho et du mil pour la sécurité alimentaire et pour une agriculture durable à l'occasion de l'Année internationale du mil et **encourage** les deux organes à continuer à fournir des formations et une expertise scientifiques et techniques par tous les moyens disponibles, notamment des outils en ligne;

C. Système mondial d'information

13. **Se félicite** de l'étroite collaboration du Fonds fiduciaire avec le Traité international et la FAO dans le domaine des informations sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les **invite** à poursuivre leur collaboration dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités relatives aux systèmes d'information et à la documentation des RPGAA;
14. **Invite** également le Fonds fiduciaire à continuer à participer aux travaux du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information et à transmettre régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de ses activités intéressant le Système mondial d'information;

D. Communication et sensibilisation

15. **Salue** la tenue, en novembre 2023 à Berlin (Allemagne), du premier sommet mondial consacré à la diversité des cultures et **recommande** au Fonds fiduciaire de continuer à renforcer sa coopération avec le Traité international afin d'élaborer conjointement des produits de sensibilisation et de communication et de davantage systématiser et renforcer cette coopération au cours du prochain exercice biennal;

E. Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées

16. **Remercie** le Fonds fiduciaire d'avoir présenté le livre blanc relatif à l'intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international (*White Paper: Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes*) et **prend note** des recommandations qu'il contient en matière de gouvernance, de développement et de mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées.
17. **Encourage** les parties contractantes à mieux faire connaître les actuelles stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et à les utiliser, le cas échéant, dans la mise en œuvre de leurs plans et stratégies nationaux, et **invite** les parties contractantes et les donateurs à prévoir des financements pour mettre en œuvre les actuelles stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, et pour l'élaboration, la publication, la promotion et la mise en œuvre des futures stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
18. **Encourage** le Fonds fiduciaire et les autres parties prenantes participant à l'élaboration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, en particulier les experts nationaux, à poursuivre la définition de domaines pertinents pour la mise en œuvre du Traité international;
19. **Accueille avec satisfaction** la recommandation d'établir un comité consultatif technique international composé d'experts techniques de la diversité génétique, de la conservation et de l'utilisation durable des espèces cultivées, qui serait chargé de fournir des orientations sur la portée, la structure, le calendrier et les espèces prioritaires des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
20. **Souligne** l'importance des contributions que les experts nationaux peuvent apporter à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
21. **Demande** au Fonds fiduciaire et au Secrétaire du Traité d'élaborer une note de synthèse sur la création et le financement d'un comité consultatif technique international, composé d'experts techniques de la diversité génétique, de la conservation et de l'utilisation durable des espèces cultivées, en vue de son examen par l'Organe directeur à sa 11^e session. La note de synthèse devrait aborder:
- le mandat du comité consistant à fournir des orientations sur la portée, la structure, le calendrier et les cultures prioritaires pour les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées ainsi que sa proposition de composition, et
 - les modalités de financement et de mise en œuvre des futures stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, notamment par les contributions d'experts techniques nationaux des espèces cultivées.
22. **Souligne** l'importance des réseaux de cultures pour la mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et **encourage** les parties contractantes et les autres parties prenantes à établir de nouveaux réseaux de cultures et à relancer les réseaux existants;
23. **Demande** au Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information d'approfondir l'intégration et les synergies entre les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et la banque de données du Traité international et d'autres composantes du Système mondial d'information, ainsi que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) et la base de données Genesys;

F. Réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées

24. **Se félicite** de la disponibilité et des activités continues de la réserve d'urgence destinée aux collections de matériel génétique menacées (la réserve), qui permet d'intervenir rapidement lorsqu'un danger

imminent pèse sur des collections de matériel génétique uniques relevant du Traité international, en particulier de son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;

25. **Remercie** les gouvernements de l'Italie, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique pour leurs contributions financières en faveur de la réserve et **appelle** les parties contractantes, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités à apporter leurs contributions à la réserve;
26. **Remercie également** les donateurs qui ont soutenu les projets permettant d'intervenir rapidement face à un danger imminent qui menace des collections de matériel génétique uniques, notamment celles relevant du Traité international, en particulier de son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;
27. **Demande** au Secrétaire de faire connaître à plus grande échelle l'existence de la réserve et les critères d'octroi qui s'y rapportent, notamment par l'intermédiaire du site web du Traité international;
28. **Demande** au Secrétaire de communiquer au Bureau de la 11^e session un rapport financier et technique sur les activités conjointes de la réserve d'urgence, en particulier concernant le recensement des enseignements à retenir que le Secrétaire et le Fonds fiduciaire vont réaliser, à la demande du Comité permanent de la stratégie de financement, afin de mieux orienter les opérations de la réserve et les interventions dans les situations d'urgence dues à des catastrophes qui concernent les RPGAA de façon plus générale;
29. **Demande également** que le Secrétaire présente un rapport de synthèse sur la réserve et sur d'autres initiatives d'assistance et interventions d'urgence à la 11^e session.

PARTIE II: AUTRES QUESTIONS

30. **Demande** au Bureau de la 11^e session de procéder à la sélection et à la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire dans le cas d'éventuelles vacances avant la 11^e session, conformément aux procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.